

MEURTHE & MOSELLE
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 10 - Octobre 2014
Complément N° 1**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Commission Permanente
du 6 octobre 2014**



COMMISSION PERMANENTE DU 6 OCTOBRE 2014

La commission permanente du conseil général s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 6 OCTOBRE 2014**, à **14 H 21**, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**, président du conseil général.

Etaient présents :

- Mmes CREUSOT Nicole, FALQUE Rose-Marie, MARCHAND Agnès, MAYEUX Sophie, OLIVIER Dominique, PILOT Michèle, TALLETE Josiane et THOMAS Rachel, MM. ARIES Christian, BARBIER André, BAUMANN Pierre, BAUMONT Michel, BISTON Yvon, BOLMONT Jean-Paul, BRUNNER Gauthier, CAPS Antony, CASONI Alain, CAUSERO Louis, CHANUT Henri, COLIN Philippe, CORZANI André, DE CARLI Serge, GRANDJEAN Gregory, GUERARD Noël, HABLOT Stéphane, HARMAND Alde, JACQUIN Olivier, LAURENCY Jean-Pierre, LOCTIN Jean, MANGIN René, MARCHAL Michel, MERSCH Pierre, MINELLA Jean-Pierre, MULLER Bernard, PISSENEM Jean-Claude, RIBEIRO Manuela, RIGHI Laurent, SAINT-DENIS Marc, SONREL Christophe et VINCHELIN Jean-Paul

Etaient excusés :

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de MM. MARIUZZO Michel et UHLRICH Jean-Marie, qui avaient donné respectivement délégation de vote à MM. DE CARLI Serge et MANGIN René, à l'exception de M. WILLER Yves, excusé

RAPPORT N° 1 - AVENANT N°1 AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) 2013-2016 AVEC L'ASSOCIATION AEIM-ADAPEI 54 -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant n°1 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association AEIM-ADAPEI 54
- Autorise le président du conseil général à le signer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 2 - REMISES GRACIEUSES D'UNE DETTE DE PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP ET D'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Décide du maintien de la dette de 2 323.66 € de monsieur A.M. (dossier n°54 03 076)
- Décide du maintien de la dette de 558.86 € de madame A.J. (dossier n° 55 09 291)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 - CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE : L'EXPÉRIMENTATION MENÉE POUR LES JEUNES SORTANTS DES DISPOSITIFS PJJ-ASE-SPIP

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver la convention,
- Autorise le président à signer la convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX AUX COLLÈGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,

- autorise son président à verser directement aux collèges les sommes correspondantes,

- et précise que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire chapitre 65 article 65511 sous-fonction 221.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 5 - FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 12 000 € au collège Jean Lurçat à Frouard comme indiqué dans le présent rapport,

- Autorise son Président à verser la somme correspondante au collège Jean Lurçat à Frouard,

- Et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 344 - Moyens de fonctionnement des établissements - Opérations O001

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 6 - RESTAURATION SCOLAIRE - SUBVENTIONS
COMPENSATOIRES POUR LES SERVICES DE RESTAURATION
MUTUALISÉS AVEC LA RÉGION.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions selon le tableau ci-joint,
- autorise son Président à verser directement aux lycées ou collèges concernés les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 344, opération O006.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 7 - FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS,
AMÉNAGEMENT DES LOCAUX**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Vu la décision de la session du 23 septembre 2013 "Fonctionnement des collèges du département et des services de restauration aux collégiens-Année 2014" II-I-E.
- décide l'aménagement des modalités d'attribution des subventions aux établissements pour travaux faits par l'Equipe Mobile d'Agents Techniques,
 - attribue les subventions présentées dans le présent rapport,
 - autorise son Président à verser directement aux établissements concernés les sommes correspondantes,
 - et précise que les crédits seront prélevés sur le Programme 344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O07, Enveloppe E02.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 8 - CONVENTION RECTORAT - CONSEIL GÉNÉRAL
SUR L'EXPLOITATION DES COMPTES FINANCIERS DES EPLE DU
DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz définissant l'accès et l'utilisation à l'application CQFI Pilotage.
- autorise son Président à la signer au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 9 - PLAN COLLÈGES NOUVELLES GÉNÉRATIONS -
RESTRUCTURATION DE LA DEMI-PENSION DU COLLÈGE DE
L'EURON À BAYON, RÉAMÉNAGEMENT DE LA VIE SCOLAIRE ET
AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE POLYVALENTE - PRÉSENTATION
DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL ET LANCEMENT DE LA
PROCÉDURE DE RECRUTEMENT DES MAÎTRES D'OEUVRE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le programme de l'opération de restructuration de la demi-pension du collège de l'Euron à BAYON, et de son planning,
- prend acte du lancement de la procédure de concours d'architecture, suivant les conditions décrites dans le rapport,
- pour la constitution du jury, élit au sein de l'assemblée départementale 5 membres en tant que titulaires et 5 en tant que suppléant,

René MANGIN
Jean Claude PISSENEM
Yves WILLER
Christophe SONREL
André BARBIER

Yvon BISTON
Anthony CAPS
Stéphane HABLLOT
Jean Pierre MINELLA
Louis CAUSERO

- et autorise son président à indemniser les architectes, membres du jury en tant que personnes qualifiées maîtres d'œuvre sur la base des écrits dans le rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 10 - PLAN COLLÈGES NOUVELLES GÉNÉRATIONS -
RESTRUCTURATION DU COLLÈGE ROBERT GÉANT DE VEZELISE -
ACTUALISATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- valide le coût global de cette opération, actualisé après finalisation de l'ensemble des études de programmation,

- prend acte du lancement de la procédure de concours d'architecture suivant les conditions décrites au présent rapport et reprenant les termes du rapport du 28 février 2014,

- confirme la composition des élus composant le jury de concours, désigné à l'occasion de la commission permanente du 28 février 2014

Gauthier BRUNNER
René MANGIN
Antony CAPS
Jean Pierre MINELLA
André BARBIER

Yvon BISTON
Jean Marie UHLRICH
Nicole CREUSOT
Serge DE CARLI
Louis CAUSERO

**RAPPORT N° 11 - ETUDE POUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE
L'AIR INTÉRIEUR DANS LES COLLÈGES DE COLOMBEY-LES-
BELLES ET NANCY ALFRED MÉZIÈRES, DANS LE CADRE D'UNE
OPÉRATION PILOTE RÉGIONALE - SIGNATURE DE LA
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AIR
LORRAINE ET SOLLICITATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE PAR
L'ARS ET LE DREAL**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les conditions de mise en oeuvre de cette étude par AIR LORRAINE, et autoriser le président à signer la convention de partenariat,

- autorise le président à solliciter auprès de l'ARS et la DREAL le financement d'une part du coût de cette étude, et signer tout document nécessaire à l'obtention de l'aide financière.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 12 - AIDE AUX SPORTIFS HAUT-NIVEAU

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondantes aux - indications contenues dans le présent rapport,
- et précise que les crédits nécessaires, soit 1 800 € sont inscrits au budget P361 O003.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 13 - AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le présent rapport,
- et précise que les crédits nécessaires, soit 4 600 euros, sont disponibles au budget P361 O010.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 14 - AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le présent rapport,
- et précise que les crédits nécessaires, soit 24 410 euros, sont disponibles au budget P361 O012.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 15 - AIDES AUX COMITÉS DÉPARTEMENTAUX SPORTIFS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- adopte les propositions de subventions qui lui sont présentées,
- adopte les conventions ci-jointes,
- autorise son conseiller général, délégué aux sports, à signer lesdites conventions au nom du département avec les associations mentionnées dans le présent rapport,
- attribue aux comités départementaux les subventions correspondant aux indications contenues dans le présent rapport,
- et précise que les crédits nécessaires, soit 220 950 euros, sont disponibles au budget P 362 Opération 001.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 16 - AIDES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le présent rapport,
- et précise que les crédits nécessaires, soit 14 000 euros, sont disponibles au budget P 364 O008 E01.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 17 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES AFFILIÉES AUX FÉDÉRATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE AVEC LE DÉPARTEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les subventions selon la répartition proposée dans le présent rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 351 opération O014.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 18 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX JUNIORS ASSOCIATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les subventions selon la répartition proposée dans le présent rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme 351 opération O014.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 19 - BOURSES INDIVIDUELLES AUX BAFA/BAFD

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les aides individuelles suivantes aux centres de formation précisés ci-dessous :

280 €	à FRL-Familles Rurales -Jarville	4	bourses d'aide aux BAFA/BAFD
1 190 €	à FRANCAS-Vandoeuvre	17	bourses d'aide aux BAFA/BAFD
2 030 €	à UFCV-Nancy	29	bourses d'aide aux BAFA/BAFD

- et précise que ces sommes seront prélevées sur le programme 351 - opération O 019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 20 - FÉDÉRATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE -
CONVENTIONS 2013 / 2015 - SOLDE SALAIRES ET CHARGES 2014
DES PERMANENTS DES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES
FAMILLES RURALES, DES FRANCAS, DES FOYERS RURAUX, DES
MJC ET DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 54**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer en application de la convention de l'animation socio-culturelle 2013/2015 avec les 5 fédérations d'éducation populaire ci-dessus nommées, les dotations suivantes correspondant au solde de la subvention 2014 :

- * Fédération départementale des Foyers Ruraux : 43 090 €;
- * Fédération départementale des Francas : 7 842 €;
- * Fédération départementale Familles Rurales 54 : 11 502 €;
- * Ligue de l'Enseignement 54 : 38 841 €;
- * Fédération départementale des MJC : 33 180 €

- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 351, Opération 0021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 21 - FONDS D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT SOCIO-
ÉDUCATIF DES ASSOCIATIONS**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 553.50 € à l'association Colo-ré pour le remplacement d'un mitigeur thermostatique ;
- 3 750 € à la Ligue de l'Enseignement 54 pour le remplacement de menuiserie (3 fenêtres et 2 portes d'entrées).

- et précise que ces montants seront prélevés sur l'imputation budgétaire programme 351, Opération 022, E 15.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 22 - COOPÉRATION INTERNATIONALE : APPUI AUX ACTEURS DE TERRAIN ET RÉSEAU MULTICOOLOR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Accorde une subvention de :

- 2 700 € à l'association les Amis de Charles de Foucauld
- 4 000 € à l'association Kankalabé Guinée Nancy
- 2 500 € à l'association Terre Africaine
- 1 000 € à l'association Afdi Lorraine
- 6 000 € à l'association Lorraine Niombato
- 4 000 € à l'association France et Maroc au Coeur
- 1 600 € à l'association Ayud'Art
- 1 600 € à l'association Koma Regree
- 8 00 € à l'association Khamsa
- 3 500 € à l'association LorSud
- 2 500 € à l'association Multicolor

- Et précise que ces crédits seront prélevés sur la chapitre 65, imputation 6574.048 Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droits privé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 23 - MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT : APPROBATION DU VOLET FINANCIER DE L'APD RELATIF AU SITE CENTRAL DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- confirme le projet d'investissement pour un coût travaux prévisionnel au stade de l'avant-projet définitif de 1 409 838 euros HT, au titre de l'autorisation de programme n° 702, d'un montant de 2,3 millions d'euros.

- prend acte d'un plan de financement prévisionnel :
Participation de l'Etat : 987 360 €
Participation du département : 1 400 000 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- mandate son président pour solliciter, au nom du département, l'aide financière de l'Etat auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- s'engage à fournir les pièces nécessaires à l'octroi de cette subvention,
- et autorise son président à signer tous documents s'y rapportant au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 24 - FONDS DES AMENDES DE POLICE - RÉPARTITION DE LA DOTATION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de répartir au titre du programme 2013 la recette de 932 520 € provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière en faveur des opérations figurant dans le rapport
- attribue aux collectivités bénéficiaires les sommes correspondantes et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme P001 enveloppe E01

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 25 - DOTATION DE SOLIDARITÉ

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2015 CTDD Volet 1 Dotation de solidarité – Programme P213 enveloppe E02 opérations O002 (territoire de Longwy), O004 (territoire Val de Lorraine), O007 (territoire Lunévillois),

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 26 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - INVESTISSEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions figurant dans les tableaux inclus au rapport,
- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la communauté de communes Pays Haut- Val d'Alzette, ainsi que l'annexe au FSL correspondante
- approuve le référentiel présenté pour le dispositif ATALPA sur le territoire de Briey, ainsi que la convention type à passer entre le département de Meurthe et Moselle et les bailleurs concernés
- autorise le président à signer ces documents au nom du département ;
- décide d'attribuer aux collectivités et associations intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'A.P. CTDD2 V2 DAPRO investissement – Programme P221 enveloppe E08 territoire de Longwy, territoire de Briey, territoire Terres de Lorraine, territoire Val de Lorraine, territoire Lunévillois et part départementale.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 27 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE- FONCTIONNEMENT- TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 27 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Attribue les subventions au titre du programme 381 et de l'opérations 011 telles que définies dans le présent rapport
- Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 28 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et de l'opération 012, telles que définies dans le présent rapport
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381
- approuve l'avenant n° 2 au Central d'Animation Jeunesse Territorialisée du pays de Colombey les Belles et du Sud Toulinois et autorise son président à signer ce document au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 29 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 29 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et des opérations 033, 032, 013 telles que définies dans le présent rapport
- approuve la convention 2014-2017 à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle, la caisse d'allocations familiales de Meurthe et Moselle et la Ville de Pont à Mousson et l'association du centre social les 2 rives, ainsi que l'avenant entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association du centre social les 2 rives
- autorise son président à signer ces documents au nom du département
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381 O033, O032 et O013

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 30 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- d'attribuer la subvention au titre du programme 381 et l'opération 035 telle que définie dans le présent rapport
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 31 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE- FONCTIONNEMENT- TERRITOIRE DE NANCY-COURONNE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 31 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et des opérations 037, 036, 015 telles que définies dans le présent rapport
- approuve les conventions à passer entre le département et :
 - l'Etat, la communauté urbaine du Grand Nancy et Union et Solidarité
 - la mission locale du Grand Nancy
 - la MJC du Haut du Lièvre
 - la Croix- Rouge française
- autorise son président à signer ces documents au nom du département
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381

RAPPORT N° 32 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE- FONCTIONNEMENT- PART DÉPARTEMENTALE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 32 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue la subvention proposée au titre du programme 381 et de l'opération 016 telle que définie dans le présent rapport
- approuve la convention à passer entre le département et l'association Lorraine Energies Renouvelables et autorise son président à signer ce document au nom du département
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 33 - PACTE LORRAINE - ACHÈVEMENT DE LA LIAISON BELVAL VERS L'A30. GIRATOIRE DE RACCORDEMENT DE LA LIAISON À LA RD26 - CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX -

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 33 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer avec l'Etat, le Conseil régional de Lorraine et le département de Meurthe-et-Moselle conformément au projet annexé dans le présent rapport,
- autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département la convention précitée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 34 - PACTE LORRAINE : ACHÈVEMENT DE LA LIAISON BELVAL VERS L'A30 - CONVENTION DE FINANCEMENT DES ÉTUDES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer avec l'Etat, le Conseil régional de Lorraine et le département de Meurthe-et-Moselle conformément au projet annexé dans le présent rapport
- autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département la convention précitée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 35 - RD 674 - VANDOEUVRE À ESSEY-LES-NANCY - REMISE DE PARCELLES ETAT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Accepte le transfert à titre gratuit des parcelles mentionnées dans le présent rapport,

Sur la commune d'ESSEY-LES-NANCY
Quarante-quatre parcelles non bâties cadastrées :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
AN	74	Av 69 Régiment d'Infanterie	00a 65ca
AP	106	Les Sollers	14a 70ca
AP	113	Les Sollers	18a 06ca
AP	114	Les Sollers	08a 11ca
AP	115	Les Sollers	81a 73ca
AP	117	Les Sollers	55a 01ca
AP	129	Les Sollers	00a 65ca
AR	84	Traversant l'Embanie	32a 82ca
AR	96	Traversant l'Embanie	19a 54ca
AR	108	Les Sommarde	17a 98ca
AR	109	Traversant l'Embanie	00a 69ca
AR	111	Traversant l'Embanie	01a 45ca
AR	113	Traversant l'Embanie	04a 05ca
AR	115	Traversant l'Embanie	04a 04ca
AR	117	Traversant l'Embanie	05a 82ca
AR	119	Traversant l'Embanie	18a 17ca
AR	120	Traversant l'Embanie	42a 97ca

AR	121	Traversant l'Embanie	07a 08ca
AR	122	Traversant l'Embanie	10a 97ca
AR	123	Traversant l'Embanie	88a 63ca
AR	125	Traversant l'Embanie	13a 35ca
AR	127	Les Sommards	09a 91ca
AR	129	Les Sommards	75a 29ca
AR	131	Les Sommards	16a 22ca
AR	133	Les Sommards	09a 96ca
AR	135	Les Sommards	26a 40ca
AR	136	Les Sommards	06a 56ca
AR	137	Traversant l'Embanie	02a 54ca
AR	139	Traversant l'Embanie	07a 41ca
AR	141	Traversant l'Embanie	20a 85ca
AR	143	Traversant l'Embanie	18a 22ca
AR	145	Traversant l'Embanie	35a 30ca
AR	147	Traversant l'Embanie	27a 43ca
AR	149	Traversant l'Embanie	29a 55ca
AR	157	Les Sommards	20a 85ca
AR	159	Les Sommards	08a 43ca
AR	161	Les Sommards	01a 09ca
AR	164	Les Sommards	05a 87ca
AR	166	Les Sommards	27a 40ca
AR	169	Traversant l'Embanie	00a 01ca
AR	171	Traversant l'Embanie	16a 74ca
AR	172	Traversant l'Embanie	08a 38ca
AR	174	Traversant l'Embanie	04a 08ca
AR	176	Traversant l'Embanie	07a 40ca

Sur la Commune de JARVILLE-LA-MALGRANGE
Vingt-huit parcelles non bâties cadastrées :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
AB	108	Rue de la République	00a 89ca
AB	444	Derrière Bonsecours	06a 67ca
AB	447	Av de la Malgrange	72a 01ca
AB	449	Derrière Bonsecours	02a 00ca
AB	458	Rue d'Alsace	00a 12ca
AB	459	Rue d'Alsace	00a 27ca
AB	460	Rue d'Alsace	00a 02ca
AB	461	Rue d'Alsace	00a 23ca
AB	462	Rue d'Alsace	00a 54ca
AB	467	Rue d'Alsace	06a 59ca
AB	468	Rue d'Alsace	03a 71ca
AB	472	Rue d'Alsace	01a 08ca
AB	474	Rue d'Alsace	02a 04ca
AB	476	Rue d'Alsace	00a 32ca
AB	516	Av de la Malgrange	04a 62ca
AB	551	Sur le Pont de Bonsecours	00a 70ca

AB	561	Sur le Pont de Bonsecours	00a 03ca
AB	562	Sur le Pont de Bonsecours	01a 62ca
AB	566	Sur le Pont de Bonsecours	00a 28ca
AB	567	Sur le Pont de Bonsecours	00a 08ca
AB	568	Sur le Pont de Bonsecours	00a 12ca
AB	571	Imp des Jardins	02a 07ca
AB	572	Imp des Jardins	00a 32ca
AC	166	Sous la Ville	64a 53ca
AC	196	Sous la Ville	16a 60ca
AC	198	Sous la Ville	01a 93ca
AC	199	Sous la Ville	33a 07ca
AC	200	Sous la Ville	29a 94ca

Sur la Commune de NANCY

Soixante-sept parcelles non bâties cadastrées :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
AZ	78	46 rue Marcel Brot	12a 33ca
AZ	79	46 rue Marcel Brot	01a 67ca
AZ	111	rue Marcel Brot	4ha 90a 10ca
AZ	112	rue Marcel Brot	00a 53ca
AZ	114	rue Marcel Brot	32a 81ca
AZ	125	Rue Joseph Cugnot	02a 49ca
BI	295	Av de Strasbourg	06a 37ca
BI	300	Sentier de Brichambeau	00a 52ca
BI	316	Av de Strasbourg	00a 14ca
BI	334	183 Av de Strasbourg	35a 87ca
BI	346	47 rue de Bonsecours	07a 78ca
BI	376	9 rue Mansuy Gauvain	01a 89ca
BI	416	260 Av de Strasbourg	05a 16ca
BI	418	260 Av de Strasbourg	08a 30ca
BI	425	47 rue de Bonsecours	46a 18ca
BI	438	Sentier de Brichambeau	00a 01ca
BI	442	Av de Strasbourg	00a 17ca
BI	444	Av de Strasbourg	22a 74ca
BI	449	Av de Strasbourg	00a 39ca
BI	478	Av de Strasbourg	65a 38ca
BI	480	173 Av de Strasbourg	00a 03ca
BI	482	173 Av de Strasbourg	09a 54ca
BI	489	Av de Strasbourg	02a 32ca
BI	490	Av de Strasbourg	00a 13ca
BI	491	Av de Strasbourg	00a 06ca
BI	492	8b rue Mansuy Gauvain	12a 58ca
BI	493	8b rue Mansuy Gauvain	06a 22ca
BI	494	8b rue Mansuy Gauvain	64a 26ca
BI	495	8b rue Mansuy Gauvain	02a 89ca
BI	496	8b rue Mansuy Gauvain	19a 58ca
BI	504	Chemin de Halage	06a 20ca

BI	505	Chemin de Halage	03a 23ca
BI	506	Chemin de Halage	00a 03ca
BK	193	37 route de Mirecourt	00a 67ca
BK	195	35 route de Mirecourt	00a 63ca
BK	197	27 route de Mirecourt	04a 18ca
BK	199	25T Sentier de Brichambeau	01a 01ca
BK	201	23 route de Mirecourt	00a 47ca
BK	205	17 route de Mirecourt	00a 32ca
BK	207	15 route de Mirecourt	00a 31ca
BK	209	13 route de Mirecourt	00a 33ca
BK	211	11B route de Mirecourt	00a 53ca
BK	213	11 route de Mirecourt	00a 44ca
BK	215	9 route de Mirecourt	01a 07ca
BK	219	1 route de Mirecourt	01a 47ca
BK	221	route de Mirecourt	01a 32ca
BK	223	Sentier de Brichambeau	00a 07ca
BK	224	Sentier de Brichambeau	00a 08ca
BK	225	Sentier de Brichambeau	00a 80ca
BK	226	Sentier de Brichambeau	00a 05ca
BK	227	Sentier de Brichambeau	00a 08ca
BK	228	Sentier de Brichambeau	00a 08ca
BK	229	Sentier de Brichambeau	00a 25ca
BK	230	Sentier de Brichambeau	00a 09ca
BK	231	Sentier de Brichambeau	00a 09ca
BK	232	Sentier de Brichambeau	00a 10ca
BK	233	Sentier de Brichambeau	00a 15ca
BK	234	Sentier de Brichambeau	00a 10ca
BK	235	Sentier de Brichambeau	00a 19ca
BK	331	37 Route de Mirecourt	00a 71ca
BK	333	35 Route de Mirecourt	00a 52ca
BK	335	27 Route de Mirecourt	01a 01ca
BK	336	27 Route de Mirecourt	01a 33ca
BK	385	Sentier de Brichambeau	00a 13ca
BK	386	Sentier de Brichambeau	00a 33ca
BK	400	Quai de la Bataille	02a 82ca

Sur la Commune de SAULXURES-LES-NANCY
 Quarante-six parcelles non bâties cadastrées :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
AA	15	La Fonneur	01a 63ca
AA	17	La Fonneur	63a 35ca
AA	20	La Fonneur	02a 07ca
AA	22	Petite Aveline	16a 20ca
AA	24	Grande Aveline	59a 95ca
AA	27	Grande Aveline	02a 27ca
AA	30	Grande Aveline	37a 12ca
AB	61	Thollee	24a 70ca

AB	62	Thollee	00a 53ca
AB	64	Le Solère	1ha 07a 32ca
AB	67	Av du Château	00a 69ca
AB	69	Le Solère	74a 47ca
AB	70	Le Solère	00a 40ca
AB	72	Le Solère	18a 58ca
AB	73	Le Solère	00a 27ca
AB	74	Le Solère	00a 90ca
AB	76	Le Solère	00a 30ca
AB	77	Le Solère	06a 19ca
AB	78	Le Solère	01a 06ca
AB	79	Le Solère	08a 38ca
AB	80	Le Solère	12a 58ca
AB	81	Le Solère	03a 14ca
AB	82	Le Solère	14a 60ca
AB	83	Le Solère	07a 97ca
AB	84	Le Solère	02a 41ca
AB	85	Le Solère	08a 87ca
AB	86	Le Solère	09a 74ca
AB	87	Le Solère	03a 67ca
AB	88	Le Solère	09a 91ca
AB	89	Le Solère	19a 33ca
AB	155	Thollee	02a 53ca
AB	157	Le Solère	05a 00ca
AZ	211	Le Brule	05a 64ca
AZ	215	Le Brule	09a 53ca
AZ	219	Le Brule	09a 82ca
AZ	223	Le Brule	13a 24ca
AZ	227	Le Brule	18a 08ca
AZ	231	Le Brule	00a 10ca
AZ	234	Le Brule	08a 50ca
AZ	236	Le Brule	00a 72ca
AZ	237	Le Pré Bertrand	63a 94ca
AZ	240	Le Pré Bertrand	55a 23ca
AZ	242	Le Pré Bertrand	15a 77ca
AZ	243	Le Pré Bertrand	02a 23ca
AZ	245	Le Pré Bertrand	03a 23ca
AZ	247	Le Pré Bertrand	04a 80ca

Sur la Commune de TOMBLAINE
 Quatre-vingt-douze parcelles non bâties cadastrées :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
AK	18	Base Aérienne	30a 83ca
AK	19	Base Aérienne	22a 74ca
AK	21	Pré Le Prêtre	1ha 85a 31ca
AK	22	Pré Le Prêtre	02a 42ca
AK	23	Pré Le Prêtre	08a 81ca

AK	24	Pré Le Prêtre	30a 73ca
AK	25	Pré Le Prêtre	15a 63ca
AK	27	Pré Le Prêtre	36a 79ca
AK	28	Pré Le Prêtre	06a 78ca
AK	29	Pré Le Prêtre	17a 45ca
AK	30	Pré Le Prêtre	04a 17ca
AK	32	Pré Le Prêtre	03a 33ca
AK	34	Pré Le Prêtre	02a 93ca
AL	17	Près de l'Étang	03a 51ca
AL	131	Près de l'Étang	63a 24ca
AL	133	Près de l'Étang	01a 99ca
AL	134	Près de l'Étang	07a 82ca
AL	137	Près de l'Étang	62a 69ca
AM	50	Rue Salvador Allende	00a 80ca
AM	175	Rue Pasteur	03a 18ca
AM	193	Aux Vieux Moulins	00a 01ca
AM	194	Aux Vieux Moulins	00a 02ca
AM	195	Aux Vieux Moulins	00a 01ca
AM	199	Aux Vieux Moulins	84a 33ca
AM	200	Aux Vieux Moulins	28a 53ca
AM	201	Aux Vieux Moulins	04a 58ca
AM	203	Aux Vieux Moulins	00a 40ca
AM	205	Aux Vieux Moulins	00a 44ca
AM	206	Aux Vieux Moulins	00a 69ca
AM	207	Aux Vieux Moulins	01a 42ca
AM	208	Aux Vieux Moulins	00a 10ca
AM	209	Aux Vieux Moulins	00a 73ca
AM	210	Aux Vieux Moulins	02a 68ca
AM	211	Aux Vieux Moulins	03a 14ca
AM	212	Aux Vieux Moulins	29a 40ca
AM	213	Aux Vieux Moulins	65a 19ca
AM	214	Aux Vieux Moulins	00a 10ca
AM	215	Aux Vieux Moulins	43a 35ca
AM	216	Aux Vieux Moulins	27a 73ca
AM	217	Aux Vieux Moulins	10a 32ca
AM	218	Aux Vieux Moulins	00a 40ca
AM	220	Aux Vieux Moulins	01a 33ca
AM	221	Aux Vieux Moulins	03a 13ca
AM	222	Rue Pasteur	1ha 55a 27ca
AM	223	Rue Pasteur	09a 96ca
AM	224	Rue Pasteur	02a 91ca
AM	227	Rue Pasteur	02a 87ca
AM	229	Aux Vieux Moulins	22a 22ca
AM	232	Aux Vieux Moulins	03a 99ca
AM	234	Aux Vieux Moulins	00a 87ca
AM	236	43 rue Salvador Allende	01a 77ca
AM	238	41 rue Salvador Allende	02a 16ca
AM	240	Aux Vieux Moulins	07a 97ca

AS	1529	Les Ensanges	04a 07ca
AS	1531	Les Ensanges	02a 66ca
AS	1532	Les Ensanges	10a 59ca
AT	7	La Vignotte	03a 96ca
AT	8	La Vignotte	08a 66ca
AT	123	Rue Pasteur	06a 15ca
AT	124	Rue Pasteur	08a 00ca
AT	125	Rue Pasteur	02a 72ca
AT	126	Rue Pasteur	02a 38ca
AT	127	60 rue Pasteur	03a 85ca
AT	154	En Prarupt	1ha 71a 50ca
AT	155	En Prarupt	09a 81ca
AT	282	La Vignotte	00a 61ca
AT	314	En Prarupt	03a 83ca
AT	413	Rue Pasteur	00a 20ca
AT	414	77 rue Pasteur	05a 70ca
AT	415	Rue Pasteur	07a 60ca
AT	416	79 rue Pasteur	04a 36ca
AT	417	Rue Pasteur	01a 80ca
AT	422	78b Bd Victor Hugo	00a 74ca
AT	425	Rue Pasteur	00a 55ca
AT	524	La Vignotte	00a 56ca
AT	528	En Prarupt	02a 07ca
AT	579	La Vignotte	16a 53ca
AT	580	La Vignotte	00a 02ca
AT	658	56 rue Pasteur	00a 06ca
AT	659	56 rue Pasteur	04a 34ca
AT	660	54 rue Pasteur	00a 05ca
AT	661	54 rue Pasteur	04a 21ca
AT	662	52 rue Pasteur	00a 10ca
AT	663	52 rue Pasteur	07a 01ca
AV	22	L'Encensoire	02a 10ca
AV	24	L'Encensoire	67a 05ca
AV	27	Lanbanie	13a 50ca
AV	29	Lanbanie	1ha 92a 40ca
AV	30	Lanbanie	00a 90ca
AV	37	L'Encensoire	00a 16ca
AV	38	L'Encensoire	00a 06ca
AV	39	L'Encensoire	00a 06ca

Sur La Commune de VANDOEUVRE-LES-NANCY
Vingt-sept parcelles non bâties cadastrées :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
AL	198	Bd Louis Barthou	06a 63ca
AL	200	Bd Louis Barthou	03a 70ca
AM	4	route de Mirecourt	12a 23ca
AM	303	route de Mirecourt	11a 39ca

AM	304	route de Mirecourt	00a 13ca
AM	306	route de Mirecourt	00a 20ca
AM	307	route de Mirecourt	34a 89ca
AM	327	24 rte de Mirecourt	00a 57ca
AM	329	Rue Tourtel	01a 34ca
AM	338	43 rte de Mirecourt	00a 48ca
AM	339	43 rte de Mirecourt	42a 70ca
AM	341	1 rue Catherine Opalinska	00a 13ca
AM	344	43 rte de Mirecourt	31a 72ca
AM	353	91 rue Tourtel	00a 73ca
AM	354	91 rue Tourtel	02a 49ca
AM	355	91 rue Tourtel	04a 29ca
AM	356	22 route de Mirecourt	01a 36ca
AM	357	22 route de Mirecourt	06a 72ca
AM	358	20 route de Mirecourt	00a 36ca
AM	359	20 route de Mirecourt	12a 75ca
AM	360	89 rue Tourtel	00a 11ca
AM	361	89 rue Tourtel	13a 29ca
AN	17	route de Mirecourt	01a 98ca
AN	28	2 rue Catherine Opalinska	03a 57ca
AN	30	2 rue Catherine Opalinska	04a 72ca
AO	571	Rue du 8 ^{ème} Régiment d'Artillerie	00a 92ca
AO	577	Avenue des Acacias	07a 67ca

- Autorise son Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les actes correspondants,
- Et décide le classement dans le domaine public départemental après acquisition.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 36 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL - CONVENTIONS - COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET AUTRES ORGANES DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE.

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 36 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve les conventions à passer avec les communes, les communautés de communes et autres organes de coopération intercommunale de :

- BEUVILLERS RD 197

- ECROUVES RD 11B

- HARAUCOURT RD 80 et 81

conformément aux projets annexés dans le présent rapport,

- et autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions précitées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 37 - FONDS DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT - COMMUNE DE JARNY "FÊTE DE LA NATURE"

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 37 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 4 000 euros à la commune de Jarny pour l'organisation de la fête de la Nature,

- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur l'opération P252O004 « diverses subventions » P252E01 « EPF subventions ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 38 - CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT -
ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 38 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de ratifier les propositions énoncées au présent rapport et attribue aux collectivités les subventions correspondantes
- décide d'attribuer à la collectivité les subventions correspondantes à prélever sur : P256 – AP 2012-2014 - P256E10 – AP 2012-2014 : contrat d'assainissement

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 39 - ESPACES NATURELS SENSIBLES : RÉGLEMENT
D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN PLACE
D'ACTIONS DE SENSIBILISATION - COMMUNAUTÉS DE
COMMUNES**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 39 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 17 200 euros à la communauté de communes du Val de Meurthe pour la mise en place d'actions de sensibilisation.
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 13 200 euros à la communauté de communes de la Mortagne pour la mise en place d'actions de sensibilisation.
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 euros à la communauté de communes de la Plaine pour la mise en place d'actions de sensibilisation.
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 400 euros à la communauté de communes du Sanon pour la mise en place d'actions de sensibilisation.
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 800 euros à la communauté de communes du Chardon Lorrain pour la mise en place d'actions de sensibilisation.
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 4 800 euros à la communauté de communes de Hazelle en Haye pour la mise en place d'actions de sensibilisation.

Les fonds étant prélevés sur les opérations CTDD Lunévillois et CTDD Val de Lorraine ligne 983 - 6574.738 FD Subv. de fonc. aux personnes, aux asso. et autres organismes de droit privé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 40 - AUTORISATION AU TITRE DES MANDATS SPÉCIAUX - DÉPLACEMENT EN CHINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise le déplacement en Chine et les missions qui y seront réalisées par le président Mathieu KLEIN accompagné de deux agents départementaux,
- autorise le remboursement des frais engagés par l'élu précité et par les deux agents départementaux qui l'accompagneront, en application du barème des indemnités forfaitaires pour un déplacement en Chine.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 41 - MODIFICATION DE LA RÉGIE D'AVANCE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- * d'augmenter l'avance de 40 000€ à 80 000€ au 1er novembre 2014,
- * d'autoriser son président à signer, au nom du Département, la convention à intervenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 42 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - TERRITOIRE DE LONGWY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Décide :

* d'accorder la participation financière ci-dessous telle que décrite dans le présent rapport :

- 5 600 € au CCAS de Villerupt pour son action "Vers un atelier d'apprentissage et de perfectionnement de la langue française" pour la période du 01/10/2014 au 30/06/2015,

* d'autoriser son vice-président à signer, au nom du Département, la convention à intervenir,

* d'imputer la sommes susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 002 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 43 - ACTION D'ACCOMPAGNEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 43 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Décide :

* d'accorder la participation financière ci-dessous telle que décrite dans le présent rapport :

- 35 915 € la structure CIDFF pour son action "Accompagnement social renforcé en amont de l'insertion professionnelle" du 01/11/2014 au 31/12/2015.

* d'autoriser en vice-président délégué, à signer au nom du Département, la convention à intervenir,

* d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 17 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 003 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 44 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 44 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Décide :

* d'accorder la participation financière ci-dessous telle que décrite dans le présent rapport :

- 30 322€ à la structure ARS pour son action "Accompagnement socioprofessionnel" pour la période du 01/07/2014 au 31/12/2015,

* d'autoriser son vice-président délégué à signer, au nom du Département, la convention à intervenir,

* d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 006 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 45 - OFFRE D'INSERTION : TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 45 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Décide :

* d'accorder la participation financière ci-dessous telle que décrite dans le présent rapport :

- 20 400 € à la structure Aide Intérim pour son action « Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA en intérim d'insertion » pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014,

* d'autoriser son vice-président à signer, au nom du Département, la convention à intervenir,

* d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 003 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 46 - OFFRES D'INSERTION - TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'accorder la participation financière de 6 000 € à Id'ées Intérim C pour son action « Accompagner des bénéficiaires du RSA et favoriser leur embauche sous contrat de travail temporaire » pour la période du 01/10/2014 au 31/12/2015,
- d'accorder la participation financière de 15 000 € à FR2i Intérim pour son action « Accompagner des bénéficiaires du RSA et favoriser leur embauche sous contrat de travail temporaire » pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.
- d'autoriser son vice-président délégué, à signer au nom du Département, les conventions à intervenir,
- d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 006 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 47 - OFFRE D'INSERTION - TERRITOIRE DE NANCY COURONNE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 47 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- * d'accorder la participation financière décrite dans le présent rapport :
 - 24 000 € à Id'ées Intérim C pour son action « Démarche solidaire d'accès à l'emploi » du 01/07/2014 au 31/12/2014,
- * d'autoriser son vice-président à signer au nom du Département, la convention à intervenir,
- d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 007 - enveloppe 13.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 48 - OFFRES D'INSERTION - CONTRIBUTION À L'EFFORT D'INSERTION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 48 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

décide pour ce qui a trait à la structure ESPOIR 54 :

- d'acter la prolongation de l'action 2014 "Soutien à l'accompagnement vers l'emploi de bénéficiaires du RSA en situation de problématique psychique" jusqu'au 30 avril 2015 comme décrit dans le présent rapport,
- d'autoriser son vice-président délégué, à signer au nom du département, l'avenant correspondant ;

décide pour ce qui a trait à la structure APIC :

- d'accorder une participation d'un montant maximum de 22 000 € pour leur action intitulée « Services d'aide à la mobilité » pour la période du 01/07/2014 au 31/12/2014 via les crédits insertion (programme 414) en lien avec la politique publique DIRAT Mobilité,
- d'autoriser son vice-président délégué, à signer au nom du département, la convention correspondante,
- et précise que la somme de 17 600 € (acompte 2014) sera imputée sur le programme 414 ;

décide pour ce qui a trait au GIP Formation Tout au Long de la Vie :

- d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 57 820 € pour leur action intitulée « Plateforme d'acquisition de compétences dans le secteur des services aux personnes dépendantes" pour la période d'octobre 2014 à fin 2015 via les crédits insertion (programme 414) en lien avec la politique publique DISAS PA/PH,
- d'autoriser son vice-président délégué, à signer au nom du département, la convention correspondante,
- et précise que la somme de 34 692 € (acompte 2014) sera imputée sur le programme 414.

décide pour ce qui a trait aux structures GESSL INES / INES Insertion Zola et Lothar / SOLEFOR :

- * d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 172 357,75 € pour leur action intitulée « Pôle de compétences métiers de l'accueil tourisme - Site du Château des Lumières de Lunéville" pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014, selon la répartition suivante :
- 18 000 € à l'opérateur GESSL INES via les crédits de l'enveloppe du service de l'économie solidaire et insertion territorialisé du Lunévillois,
- 4 950,67 € pour SOLEFOR via les crédits dédiés à la mobilisation des politiques publiques à l'insertion

- 149 407,08 € pour INES Insertion Zola Lothar via les crédits dédiés à la mobilisation des politiques publiques à l'insertion
- * d'autoriser son vice-président délégué, à signer au nom du département, la convention correspondante,
- * et précise que la somme de 172 357,75 € sera imputée sur le programme 412 - opération 006 (à hauteur de 18 000 €) et sur le programme 414 - opération 002 (à hauteur de 154 357,75 €).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 49 - PRIMES À L'INSERTION PAR LA CRÉATION D'ENTREPRISE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 49 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

* accorde une prime forfaitaire de 1 000 € aux porteurs de projet figurant dans le tableau joint au présent rapport, à savoir :

- Mélodie LEMARIÉ
- Ahmed KONE
- Joël ADE
- Arthur MELKONIAN
- Hervé HAAG
- Fabienne BERTRAND

* et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 414, opération 014.

RAPPORT N° 50 - DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL D'AIDE AU POSTE EMPLOI D'AVENIR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 50 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- * d'accorder les participations financières telles que détaillées dans le tableau,
- * d'imputer les sommes susmentionnées au programme 111 - Opération 011

Lors du vote correspondant :

- Les élus du groupe UDC déclarent s'abstenir
- Les élus des groupes Socialiste et Républicain, Front de Gauche et Démocrates Indépendants déclarent voter pour.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 51 - CHARTE DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 51 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le projet de charte de partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Meurthe-et-Moselle,
- autorise son vice-président à signer au nom du département, la convention à intervenir,
- accorde en conséquence une subvention de 30 000 € à la Chambre de métiers et de l'artisanat,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 122, opération 002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 52 - ETUDE SUR LE RAPPROCHEMENT DES LABORATOIRES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 52 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'étude sur le rapprochement des laboratoires publics.

RAPPORT N° 53 - MISSION DE RECYCLAGE AGRICOLE DES BOUES DE STATIONS D'ÉPURATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 53 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la présente convention,
- autorise le président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 54 - PRÊT DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE AUX ÉTUDES ET À L'ANCRAGE TERRITORIAL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 54 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les prêt du département de Meurthe-et-Moselle aux études et à l'ancrage territorial conformément au tableau ci-dessus,
- et précise que les crédits nécessaires seront imputés sur le programme 153, opération O001.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 55 - BOURSE DÉPARTEMENTALE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 55 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les bourses départementales d'enseignement supérieur comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,
- précise que les crédits correspondant seront prélevés sur le financement P153, opération O002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 56 - SOUTIEN À LA VIE ÉTUDIANTE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 56 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer la subvention suivante, dans le cadre du soutien à la vie étudiante, conformément au tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 153, opération 003.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 57 - PRIME À L'ANCRAGE TERRITORIAL DES JEUNES
DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR LA CRÉATION
OU LA REPRISE D'ENTREPRISE EN MEURTHE-ET-MOSELLE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 57 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder la prime à l'ancrage territorial comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le financement P153, opération O005,
- approuve la convention à passer avec le bénéficiaire et autorise sa vice-présidente déléguée à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 58 - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS
UNIVERSITAIRES**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 58 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder la subvention, dans le cadre du soutien aux activités et manifestations de l'enseignement supérieur, conforme au tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 151, O 006.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 59 - INDEMNISATION D'UN AGENT PAR LA
COLLECTIVITÉ DES FRAIS NON PRIS EN CHARGE PAR
L'ASSURANCE SUITE À UNE AGRESSION.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 59 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide la prise en charge des frais par le département de meurthe-et-moselle et non pris en charge par l'assurance de la collectivité pour un montant de 247,09 €
- et précise que cette dépense sera imputée sur le compte P511 O004 E01 NA9371.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 60 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 60 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention de mise à disposition entre le Département de Meurthe et Moselle, la MDPH et l'intéressée.

- et autorise son président, ou son représentant légal à la signer au nom et pour le compte du Département de Meurthe et Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 61 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 61 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention de mise à disposition entre le département de Meurthe-et-Moselle, la commune de Vaudémont et l'intéressé.

- et autorise son Président ou son représentant légal à la signer au nom et pour le compte du Département de Meurthe et Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 62 - CONVENTION RELATIVE AU COMPTE ÉPARGNE TEMPS.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 62 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le modèle de convention financière de reprise du compte épargne temps ci-joint qui laisse aux signataires le choix du mode de calcul ;

- autorise son président ou son représentant légal à signer au nom et pour le compte du département de Meurthe et Moselle toute convention à intervenir dans le cadre de transferts de CET ; sous réserve de sa compatibilité avec le modèle de convention annexé au présent rapport

-et précise que les sommes à récupérer seront versées sur la ligne budgétaire 6419.0201 chapitre 13 et les sommes à verser à d'autres collectivités seront imputées sur la ligne budgétaire 64118-0201 chapitre 12.

CONVENTION FINANCIERE DE REPRISE DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

De M/Mme.....
Cadre d'emploi / grade

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié, relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, notamment son article 11,

Vu la délibération du Conseil général de Meurthe et Moselle en date du 27 septembre 2010 fixant les modalités du Compte Epargne Temps,

Contexte et Objet de la présente convention :

Le décret n°2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au Compte Epargne Temps (CET) dans la fonction publique territoriale prévoit en son article 11 que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un CET à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.

En vertu de ce décret, la présente convention a pour objet de définir les conditions financières de reprise du CET de M/Mme....., dans le cadre de sa mutation/détachement de (collectivité d'origine) au Conseil général de Meurthe et Moselle

Entre

(collectivité d'origine) représenté(e) par (Maire ou Président) au nom et pour le compte de la collectivité, d'une part,

et

Le Conseil général de Meurthe et Moselle représenté par Monsieur Mathieu Klein, Président, au nom et pour le compte de la collectivité, d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Solde et droits d'utilisation du CET dans la collectivité d'origine

Le (date) jour effectif de sa mutation/son détachement, les soldes et droits d'utilisation du C.E.T de M/Mme.....dans sa collectivité d'origine sont les suivants :

- Solde du C.E.T : (nombre de jours)

Article 2 : Transfert du C.E.T

À compter du (date effective de la mutation/du détachement), la gestion du C.E.T incombe au Conseil général de Meurthe et Moselle.

Les conditions relatives à l'alimentation, la gestion et l'utilisation des droits sont celles fixées par le Conseil général de Meurthe et Moselle, sans que M/Mme..... puisse se prévaloir à titre personnel de celles définies dans (collectivité d'origine).

Article 3 : Compensation financière

Compte tenu que jours acquis au titre du C.E.T à (collectivité d'origine) seront pris en charge par le Conseil général de Meurthe et Moselle, il est convenu, qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant à € sera versée par (collectivité d'origine) dans les 30 jours suivant la signature de la convention par les 2 parties.

Cette somme est calculée de la manière suivante :

coût salarial d'une journée de travail à la date de mobilité	X	nombre de jours épargnés
soit		soit

OU (*supprimer le mode non retenu*)

montant forfaitaire selon la catégorie statutaire	X	nombre de jours épargnés
soit		soit

Article 4 : Contentieux

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal administratif de Nancy

Fait à ,
Le ,

Fait à ,
Le ,

Pour (la collectivité ou établissement d'origine), Pour le Conseil général de Meurthe et Moselle

Prénom, nom
et qualité du signataire

Mathieu KLEIN

RAPPORT N° 63 - AIDE DU CONSEIL GÉNÉRAL APPORTÉE À DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ AU TITRE DU FIPHFP.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 63 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide le financement d'un appareillage auditif pour monsieur L.B. d'un montant de 1.441,40 €;
- et précise que cette dépense sera imputée sur le compte 651123-0201 "Appareillage agent".

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 64 - CHEMIN DE RONDE NANCY - VENTE D'UNE PARCELLE À UN RIVERAIN

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 64 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la vente de la parcelle sise à Nancy, cadastrée section BS n°651 à Monsieur et Madame Pierre Jacquin, demeurant 12, rue Félix Faure à Nancy, pour un montant de 300 € hors droits et taxes, au moyen d'un acte administratif,
- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 65 - VENTE DE LOCAUX SUR LA COMMUNE DE NEUVES-MAISONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 65 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la vente des locaux Impasse Aristide Briand à Neuves-Maisons, sis sur les parcelles cadastrées AD 531 pour une superficie de 1 are 96 centiares et AD 704 pour une superficie de 7 ares 28 centiares à la commune de Neuves-Maisons, 1 rue du Capitaine Caillon à Neuves-Maisons, pour un prix de 47 000 € montant conforme à l'estimation de la valeur vénale de communiquée par France Domaine en date du 21 mai 2014, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,

- et autorise le président à signer tous les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 66 - VENTE DE PARCELLE SUR LA COMMUNE DE VANDOEUVRE-LÈS-NANCY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 66 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la vente de la parcelle, sise avenue des Acacias à Vandoeuvre-lès-Nancy, cadastrée AO n °408 pour une superficie de 30 m² à la commune de Vandoeuvre-lès-Nancy, sise 7 rue de Parme à Vandoeuvre-lès-Nancy, pour un montant de 1 000 €

- et autorise le président à signer tous les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 67 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU
DOMAINE PUBLIC D'UN BÂTIMENT À BAYON**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 67 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- constate la désaffectation du centre médico-social situé 14 rue de Virecourt à Bayon et cadastré AL 115 d'une contenance de 851 m²,
- prononce le déclassement du bien sus visé du domaine public départemental,
- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Lors du vote correspondant :

- Les élus du groupe UDC déclarent s'abstenir
- Les élus des groupes Socialiste et Républicain, Front de Gauche et Démocrates Indépendants déclarent voter pour.

**RAPPORT N° 68 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PRÉCAIRE
ET RÉVOCABLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "RÉSEAU
MULTICOOLOR"**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 68 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, par le département, au profit de l'association « réseau multicolor » des locaux sis au CAD, 48, esplanade Jacques Baudot, aile Majorelle droite, rez-de-chaussée, bureau n°15, aux conditions définies au présent rapport,
- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Lors du vote correspondant :

- Les élus du groupe UDC déclarent voter contre,
- Les élus des groupes Socialiste et Républicain, Front de Gauche et Démocrates Indépendants déclarent voter pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 53

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le **LUNDI 17 NOVEMBRE 2014**, à 14H00.

LE PRESIDENT,

MATHIEU KLEIN

